

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 juin 2007

AUJOURD'HUI vingt deux juin deux mille sept

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 15 juin 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Alain MARTINET, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Michel FANGET, Georges FAURE, Roger GIRARD, Catherine GUELON-NEYRIAL, Danièle GUILLAUME, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Franck ROLLE, Jean-Philippe VALENTIN

Excusé(e)s avant donné pouvoir :

Louis VIRGOULAY, Djamel IBRAHIM-OUALI, Danielle AUROI, Gérard BOHNER, Yves CARROY, Patricia GUILHOT, Christine PERRET, Eric SEVRE

Excusé(e)s :

Gilles-Jean PORTEJOIE, Nicole DUMAS, Jean-Yves FAFOURNOUX, Paule OUDOT

Absent(e)s :

Fatiha AMARA

Secrétaire :

Paula RIBEIRO

*Monsieur ADENOT est élu Président de séance pour la question n° 1 (Compte Administratif 2006).
Monsieur ROLLE et Madame LAFAYE sont présents à partir de la question n° 2, Madame LAFAYE ayant donné pouvoir pour la question n° 1.*

DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR RELATIVE AUX TAXES ET PARTICIPATIONS D'URBANISME

Le Trésor Public sollicite l'admission en non-valeur de taxes d'urbanisme pour la SARL SOCOMA pour les permis de construire suivants :

→ PC 97Y0297 accordé le 28/01/1998 pour l'extension d'une maison au 34 petit chemin de la Sarre.
L'admission en non-valeur est sollicitée du fait de la liquidation judiciaire et de la clôture pour insuffisance d'actif de ce redevable.
Le montant des sommes dues s'élève à 1844 €.

→ PC 95Y0340 accordé le 07/03/1996 pour la construction de 2 bâtiments créant 20 logements, au 36 rue du Mont Mouchet.
L'admission en non-valeur est sollicitée pour les mêmes motifs que ceux développés ci-dessus.
Le montant des sommes dues s'élève à 10153,26 €.

Le Trésor Public a engagé toutes les poursuites légales dont il disposait afin de recouvrer ces créances.

Elles se sont avérées infructueuses.

Au vu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'émettre un avis favorable à cette demande.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 juin 2007

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Dominique ADENOT